

PRIX MISSION 2008

Rome, le 27 mars 2008

Aux Visiteurs de la Congrégation de la Mission

Cher Visiteur,

La Grâce et la Paix de notre Seigneur Jésus-Christ demeurent en votre cœur maintenant et à jamais !

J'ai l'honneur de vous inviter avec votre conseil à soumettre un projet provenant de votre Province pour le Prix Mission 2008. Vous trouverez ci-dessous les informations utiles qui vous aideront à trouver un projet réunissant les conditions pour ce prix. Ci-joint également un formulaire de candidature. Le formulaire complété doit être soumis à l'Économe Général avant le **2 juin 2008** par courrier/Fax ou e-mail. Il doit être signé par le Visiteur ou Vice-Visiteur.

Veuillez noter que :

- 1) Une seule demande peut être soumise par Province ou Vice-Province.
- 2) La demande soumise ne doit pas contenir plus de trois pages.
- 3) Les demandes reçues après le **2 juin 2008**, ne seront pas prises en considération.

«PRIX MISSION»

C'est un prix destiné à reconnaître et soutenir un projet spécifique, réalisé par un confrère ou un groupe de confrères, qui promeut d'une manière notable leur travail missionnaire. Ce prix sera décerné chaque année de 2006 à 2016.

Quelques critères pour choisir le(s) gagnant(s) du prix :

1. Les projets soumis doivent promouvoir les missions populaires ou missions *ad gentes* d'une manière notable.
2. Des programmes de formation réalisés avec créativité pour des missions populaires ou missions *ad gentes* seront pris en considération.
3. Des équipes de confrères qui ont planifié un projet missionnaire créatif, soit pour les missions populaires soit pour les missions *ad gentes*, peuvent soumettre une demande.

4. Un projet créatif pour une éventuelle nouvelle mission, planifié par des équipes de confrères, sera également pris en considération.
5. Des propositions soumises, par des confrères ou des équipes, pour une utilisation créative des médias en mission seront aussi prises en considération.
6. Des programmes créatifs pour la formation du clergé en pays de mission seront également pris en considération.

Le «Prix Mission» sera décerné à cinq projets au maximum, le 30 juillet 2008, choisis par le Supérieur Général et son Conseil. La somme de \$100.000 sera divisée à part égale entre les projets auxquels le prix aura été accordé. Le montant de la récompense accordée à chaque projet en particulier sera distribué sur une période de deux ans. La première moitié du montant de la récompense sera remise le 30 juillet 2008. La seconde moitié, le 30 juillet 2009 après que le Supérieur Général aura reçu un rapport sur l'utilisation de la première moitié du Prix reçu en espèces.

J'espère recevoir bientôt une demande de candidature de votre Province.

Votre frère en saint Vincent,



G. Gregory Gay, C.M.
Supérieur Général

FORMULAIRE DE CANDIDATURE POUR LE PRIX MISSION 2008

Comment le projet répond-il aux critères du Prix Mission ?

Fournir une brève présentation du projet.

Quel est le but du projet ?

Un « but » s'exprime par une simple phrase sur l'objectif global du projet qui répond à un besoin spécifique mentionné ci-dessus. Exemple : « Former des membres de la Famille Vincentienne pour donner des missions dans les Paroisses ».

Quels sont les objectifs du projet ?

Les « objectifs » sont des résultats spécifiques, concrets et évaluables qui réalisent le but du projet. Exemple : « Organiser des sessions de formation missionnaire durant 5 samedis consécutifs dans la salle paroissiale ».

Si le projet reçoit le Prix Mission, comment ce prix attribué en espèces sera-t-il utilisé pour réaliser le but du projet ?

Si le projet reçoit le Prix Mission, qui sera responsable de soumettre le rapport au Supérieur Général sur l'utilisation de l'argent reçu en récompense ? Veuillez remarquer que la seconde moitié du Prix ne sera remise que si le rapport nous est parvenu.

Signature du Visiteur ou Vice-Visiteur

Date